

Background paper prepared for the  
Education for All Global Monitoring Report 2006

*Literacy for Life*

## **Étude de pays : Des options réelles pour les politiques et les pratiques – le Maroc**

Mohammed BOUGROUM  
Hssain OUJOUR  
Mohamed Abdellatif KISSAMI  
2005

This paper was commissioned by the *Education for All Global Monitoring Report* as background information to assist in drafting the 2006 report. It has not been edited by the team. The views and opinions expressed in this paper are those of the author(s) and should not be attributed to the *EFA Global Monitoring Report* or to UNESCO. The papers can be cited with the following reference: “Paper commissioned for the *EFA Global Monitoring Report 2006, Literacy for Life*”. For further information, please contact [efareport@unesco.org](mailto:efareport@unesco.org)

Etude coordonnée par :

Mohammed BOUGROUM, Professeur à l'Université Cadi Ayyad, Marrarech, Maroc,  
[bougroum@univ-aix.fr](mailto:bougroum@univ-aix.fr) / [bougroum02@yahoo.fr](mailto:bougroum02@yahoo.fr)

Avec la participation de :

Monsieur Hssain OUJOUR, Chef de la Division des programmes et des méthodes, Direction de l'Education Non Formelle, SECAENF, [oujourhssain@yahoo.fr](mailto:oujourhssain@yahoo.fr)

Monsieur Mohamed Abdellatif KISSAMI, Chef du Service de la Carte et des programmes d'alphabétisation, Direction de la Lutte Contre l'Analphabétisme, SECAENF, [kissami75@yahoo.fr](mailto:kissami75@yahoo.fr)

Sigles	Libellé
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illétrismeillettrisme, France
AREF	Académie régionale de l'éducation et de la formation
BAJ	Programme de priorités sociales (en arabe)
CNEF	Charte nationale de l'éducation et de la formation
COSEF	Commission Spéciale Education Formation
CSF	Contrats spéciaux de formation
Dhs	Dirhams (monnaie marocaine) : 1 Euro vaut 10 Dhs environ.
DLCA	Direction de lutte contre l'analphabétisme, SE, Maroc
ENF	Education non formelle
FNUAP	Fonds des Nations Unies à la population.
LAMP	Literacy Assessment and Monitoring Programme
MENJ	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.
NFE-MIS	Non formal Education – Monitoring Information System
OPPPT	Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SE	Secrétariat d'Etat Chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
SEFP	Secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle.

# 1. Comment l'éducation non formelle, l'alphabétisation et l'analphabétisme sont-ils définis au Maroc (par différents acteurs) et comment ces définitions ont-elles évolué au cours des dernières décennies ? Comment l'alphabétisation est-elle mesurée lors des enquêtes/recensements et comment le rendement de l'alphabétisation est-il évalué ?

## 1.1. Définitions des concepts dans le contexte marocain

Jusqu'à présent, la définition de l'éducation non formelle et celle de l'alphabétisation sont étroitement liées à la pratique de l'Etat en matière d'accès à l'éducation de base.

→ **Education non formelle (ENF)**: Ce concept se réfère à l'offre d'éducation de base à destination des enfants non scolarisés ou déscolarisés de moins de 16 ans qui, bien qu'ils soient encore sous l'obligation scolaire, se trouvent en dehors du système scolaire formel. Bien que des pratiques éducatives relevant du non formel existaient sous plusieurs formes au Maroc, l'emploi de ce concept est relativement récent dans le contexte marocain. Il date de 1997, date à laquelle une direction administrative a été créée au sein du ministère de l'Education nationale pour mettre en place une offre éducative organisée répondant aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes non scolarisés de moins de 16 ans. La population juvénile, ciblée par les programmes d'ENF, est structurée en trois groupes :

-les enfants âgés de 9 ans à 11 ans : le but des programmes d'ENF est de favoriser leur intégration dans le système scolaire formel.

-les enfants âgés de plus de 11 ans déscolarisés : le but des programmes est d'assurer leur mise à niveau en vue d'une intégration dans l'enseignement professionnel (initial ou par apprentissage).

-les enfants âgés de plus de 11 ans n'ayant jamais été scolarisés ou qui n'ont pas pu être alphabétisés malgré leur passage par l'Ecole. Les programmes d'ENF visent dans ce cas l'éducation et l'alphabétisation de ces enfants en favorisant leur préparation à la vie active

→ **Alphabétisation** : Ce concept est associé à l'action d'alphabétiser la population adultes (16 ans et plus). L'alphabétisation désigne l'ensemble des services d'éducation de base à destination des adultes analphabètes. L'usage de ce concept est relativement ancien. Il date de la fin des années 50 où, au lendemain de l'indépendance politique, des campagnes de masse d'alphabétisation des adultes ont été mises en place. Depuis lors, tout en restant lié à l'accès des adultes à l'éducation de base, le contenu de ce concept a beaucoup évolué en fonction de l'évolution de la logique sous-jacente aux programmes d'alphabétisation. D'une alphabétisation 'classique' qui véhiculait les connaissances de base en lecture, écriture et calcul par le biais d'un programme pédagogique monolithique dispensé selon une logique purement scolaire, on est passé, à partir des années 90, à une alphabétisation fonctionnelle. Dans les programmes actuels de l'alphabétisation, une attention particulière est accordée à la catégorie d'âge 15 ans- 45 ans.

→ **Analphabétisme** : Ce concept est défini par opposition au concept d'alphabétisation. Pendant longtemps, l'analphabétisme se référait à une situation où la personne n'a aucune maîtrise des compétences de base en écriture et en lecture (écrire son nom, écrire et lire une phrase). Actuellement, l'analphabétisme est défini en opposition au concept de l'alphabétisation fonctionnelle. Ce dernier est basé sur un référentiel de compétences jugées nécessaires pour le fonctionnement de l'individu dans sa société. Ces compétences concernent les domaines suivants : l'expression orale, l'écriture, la lecture, le calcul et l'éducation civique et religieuse. Est considéré analphabète, toute personne ne pouvant pas se prévaloir de la maîtrise de l'ensemble de ces compétences fonctionnelles.

Sur le plan institutionnel, l'éducation non formelle et l'alphabétisation telles qu'elles viennent d'être définies relèvent, depuis 2002, du domaine de compétence du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (SE).

Cependant, plusieurs éléments très récents caractérisant l'offre des services éducatifs hors système formel d'enseignement présagent d'une évolution de ces définitions vers une appréhension plus large. Deux exemples illustrent cette tendance :

i. La mise en place effective des universités populaires qui s'adressent à un public alphabétisé, adulte et non scolaire désireux d'acquérir des connaissances dans des domaines très variés (Droit, Gestion, Sociologie, Philosophie...). Ces universités sont mises en place par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse.

ii. Le lancement effectif d'une chaîne de télévision éducative généraliste dont l'objectif est double. D'une part, il s'agit de contribuer à la généralisation de l'éducation de base par des **programmes d'alphabétisation et/ou de post-alphabétisation** au bénéfice des catégories de la population qui sont exclues du système d'enseignement formel (les enfants non scolarisés ou déscolarisés et les adultes analphabètes). D'autre part, il s'agit de venir en appui à l'enseignement formel par des programmes ciblant la population scolaire. En principe, cette télévision éducative permettra aussi de toucher des populations vivant dans des zones enclavées (zones rurales).

Dans ce qui suit, les concepts d'éducation non formelle et d'alphabétisation sont utilisés tels qu'ils sont définis dans le contexte marocain.

## **1.2. Mesure de l'alphabétisation**

Dans les recensements et les enquêtes auprès des ménages, la mesure de l'alphabétisation est de **type déclaratif**. Dans ce genre de dispositifs de collecte de données, le questionnaire est rempli par une seule personne du ménage (généralement le chef de ménage). Cette personne interrogée répond pour l'ensemble de membres de son ménage. Le questionnaire comprend deux questions relatives à la mesure de l'alphabétisation :

- la première question concerne la capacité de la personne à écrire et lire une phrase. C'est cette question qui est considérée pour le calcul du taux d'analphabétisme ;
- la deuxième question se rapporte au niveau scolaire de la personne.

Notons que le dernier recensement de la population et de l'habitat, réalisé en septembre 2004 et dont les résultats ne seront diffusés qu'en octobre 2005, a intégré une troisième question en relation avec la mesure de l'alphabétisation. Elle concerne le nombre de langues utilisées dans la vie quotidienne.

Le taux d'analphabétisme constitue le principal indicateur de mesure de l'analphabétisme construit à partir des recensements et des enquêtes auprès des ménages. Le calcul de ce taux se rapporte à la population **de plus de 10 ans** et fournit la proportion de cette population pour laquelle la réponse à la première question (capacité de lire et écrire une phrase) est négative.

Conscient des limites inhérentes à ce type d'évaluation déclarative et soucieux de disposer d'indicateurs pertinents de mesure de l'alphabétisation, le Maroc a décidé de prendre part à la phase pilote du projet de mesure et de suivi de l'alphabétisation (LAMP : Literacy Assessment and Monitoring Programme) lancé par l'Institut de Statistique de l'UNESCO. Ce programme est actuellement en phase pilote avec la participation de 5 pays (El Salvador, Kenya, Mongolie, Niger et le Maroc). Il se base sur le principe de l'évaluation directe et concerne les populations adultes de 15 ans et plus et vise à fournir la distribution des niveaux d'alphabétisation au sein de la population adulte. Dans le cas du Maroc, ce programme mettra l'accent sur la décomposition des niveaux faibles d'alphabétisation et fournira donc des indicateurs pertinents pour l'action publique dans l'un des domaines prioritaires de l'Etat à savoir l'accès à l'éducation de base.

## **1.3 Evaluation du rendement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle**

En général, l'évaluation du rendement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle peut être interne et/ou externe. L'évaluation du rendement interne porte sur les acquis des populations bénéficiaires des programmes d'alphabétisation. L'évaluation du rendement externe s'attache à mesurer le degré d'utilisation des compétences en alphabétisation et son impact sur l'amélioration aussi bien des situations individuelles (professionnelle, sociale...) que de la situation de la collectivité.

Jusqu'à présent, l'évaluation du rendement de l'alphabétisation dans le contexte marocain porte uniquement sur l'évaluation interne. Les acquis des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle sont évalués à trois reprises : au début du programme à l'aide d'un test de positionnement pour former des groupes de niveaux homogènes ; en cours de programme pour ajuster la formation et enfin à l'issue du programme pour évaluer les compétences acquises.

Sur le plan de l'évaluation du rendement externe, aucun travail systématique n'a été, à notre connaissance, entrepris dans ce sens. Cependant, le projet LAMP, et c'est là l'une des forces majeures de ce programme, permettra de combler ce vide. En effet, la mise en relation des résultats de la mesure directe des compétences, qui sera réalisée dans le cadre du programme LAMP, avec un grand ensemble de données socio-démographiques ad hoc ou provenant d'autres enquêtes permettra d'apporter des éléments de réponse aux questions posées par l'évaluation externe (Degré d'utilisation des compétences et impacts de ces compétences sur les situations individuelles...).

**2. Quels éléments témoignent d'améliorations (ou d'autres évolutions) de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle dispensées au Maroc avant et après 1990 ? Comment situer ces évolutions par rapport à celles qu'à connues l'acquisition de l'alphabétisation ? Présenter un aperçu rapide des structures et des tendances de l'éducation non formelle, de l'alphabétisation et de l'analphabétisme au Maroc. Quels sont les groupes qui restent exclus ?**

## 2.1. Eléments d'évolution de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle dispensée au Maroc avant et après 1990.

La comparaison de la situation marocaine en matière de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle avant et après 1990 met en évidence une évolution très nette. Cette évolution peut être perçue à plusieurs niveaux : politique, offre et demande.

Au niveau politique, l'évolution se manifeste par l'engagement politique très volontariste exprimée à maintes reprises dans les Discours Royaux et traduite en priorité politique dans le programme d'action des différents gouvernements. Cette volonté politique s'est traduite par une évolution au niveau institutionnel. En milieu des années 1990, le département de l'alphabétisation a été hissé au rang d'une Direction relevant du ministère de l'Emploi et des affaires sociales. Le département de l'éducation non formelle a été mis en place en 1997 avec un rang de Direction relevant du Ministère de l'Education nationale. En 2002, ces deux départements ont été regroupés pour former un Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (SE). Cette volonté politique a eu aussi comme conséquence une mobilisation des différents acteurs (départements ministériels, société civile...).

Au niveau de l'offre, cette évolution s'est traduite par : i. augmentation sensible des capacités d'accueil et diversification des programmes<sup>1</sup>; ii. Entrée en action de plusieurs opérateurs (ONG, Entreprises) et structuration de l'offre des opérateurs traditionnels (Ministère de l'éducation nationale et opérateurs publics). ; iii. Amélioration sensible de la coordination entre les acteurs grâce à l'action du Secrétariat d'Etat nouvellement institué.

Au niveau de la demande, les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle restent basés sur le principe du volontariat des bénéficiaires. L'augmentation très sensible et continue des bénéficiaires enregistrée tout au long des années 1990 témoigne d'une émergence d'une demande réelle.

## 2.2. Comment situer ces évolutions par rapport à celles qu'à connues l'acquisition de l'alphabétisation ?

## 2.3. Présenter un aperçu rapide des structures et des tendances de l'éducation non formelle, de l'alphabétisation et de l'analphabétisme au Maroc. Quels sont les groupes qui restent exclus ?

Dans ce paragraphe<sup>2</sup>, nous présentons successivement la situation de l'analphabétisme (population 10 ans et plus) et celle de l'éducation non formelle (enfants de moins de 16 ans non scolarisés).

### 2.3.1 Population analphabète : Structure et évolution

Le taux d'analphabétisme constitue l'indicateur central de mesure de l'analphabétisme. Ce taux est calculé pour la population de 10 ans et plus. Officiellement, près de 11 millions de marocains âgés de 10 et plus sont touchés par l'analphabétisme (Direction de la Statistique, 1998/1999). Les données des différents recensements et enquêtes auprès des ménages font ressortir une nette tendance à la baisse de la proportion de la population analphabète dans la population totale (55% en 1994 contre 87% en 1960). Cependant, cette baisse en proportion doit être relativisée en tenant compte de l'évolution du volume de cette population. En effet, sur la même période, le volume de la population analphabète a presque doublé passant de plus de 6 millions de personnes en 1960 à près de 11 millions de personnes en 1998.

Tableau 1 : Evolution de la population analphabète en proportion et en volume

Recensement	1960	1994	1998/1999
Taux d'analphabétisme (10 et plus)	87%	55%	48.3%
Population analphabète (en milliers)	6560	10623	10560

Source : Alphabétisation au Maroc, Bilan d'enquête et d'analyse, Rapport d'évaluation (DLCA, Rabat, 1994) et RGPH (Direction de la Statistique, Rabat, 1994), Enquête sur les niveaux de vie des ménages 1998/99 (Direction de la Statistique, Rabat, 1998).

Les données des enquêtes sur le niveau de vie réalisées en 1990/1991 et en 1998/99 montrent l'existence de fortes disparités par milieu de résidence et par sexe. Ces disparités en faveur des hommes et des zones urbaines sont

<sup>1</sup> En matière d'alphabétisation des adultes, le programme monolithique qui était exécuté par le ministère des Affaires sociales en partenariat avec le ministère de l'Education nationale (MEN) a laissé la place à 4 programmes différents : i. Campagne générale (MEN) ; ii. Opérateurs publics (autres départements ministériels) ; iii. Société civile (ONG) et iv. Entreprises.

En matière d'alphabétisation des moins de 16 ans, les programmes d'ENF sont structurés par catégories de bénéficiaires : Programme d'insertion scolaire ; programme pour les enfants en situation de travail ; Programme pour l'insertion dans la formation professionnelle.

<sup>2</sup> Les développements de ce paragraphe s'appuient sur la communication 'La population de bas niveaux à l'écrit au Maroc' présentée par M. Bougroum, A. Lô Gueye et P. Werquin au colloque international 'Mesurer les bas niveaux à l'écrit' organisé par l'ANLCI, Lyon, Novembre 2003.

cumulatives. De ce fait, les femmes rurales sont la catégorie de la population la plus touchée par l'analphabétisme (Cf. tableau 2).

Tableau 2 : Taux d'analphabétisme par sexe et milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence et date					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	1990/91	1998/99	1990/91	1998/99	1990/91	1998/99
Homme	23.5	<b>21</b>	54.7	49.9	39.5	33.8
Femme	48.6	45.5	87.2	<b>83</b>	68.3	61.9
Total	36.7	33.7	71.8	66.9	54.7	48.3

Sources : Enquêtes sur le niveau de vie des ménages 1990/91 et 1998/99, Direction de la Statistique, Rabat.

Des écarts significatifs existent également selon les tranches d'âges. Le taux d'analphabétisme augmente avec l'âge (Cf. tableau 2b). Le taux d'analphabétisme est de 25,3% pour la tranche d'âge de 10-14 ans contre 49,5% pour les 25-44 ans et 69% pour les 45-59 ans. Par ailleurs, la tranche 25-59 ans concentre plus de 57% de la population analphabète.

Tableau 2b : Taux d'analphabétisme par tranches d'âge

Tranche d'âges	Taux d'analphabétisme en 1998 (%)	Part dans la population analphabète totale (en %)
10-14 ans	25,3	7,9
15-24 ans	35,7	20,1
25-44 ans	49,5	36,8
45-59 ans	69,0	18,1
60 ans et plus	89,6	17,1
Total	48,3	100

Sources : Enquêtes sur le niveau de vie des ménages 1990/91 et 1998/99, Direction de la Statistique (Repris du document 'Stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle', p.73, SE, Rabat 2004)

Les données de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages (1998/99) montrent l'existence de disparités liées aux conditions socio-économiques du ménage (Cf. tableaux 3 et 4 suivants). L'ampleur de l'analphabétisme varie considérablement selon le niveau scolaire du chef du ménage et selon le niveau de dépense annuelle moyenne par personne. Le taux d'analphabétisme est de 61,7% chez les personnes dont le chef du ménage est 'sans niveau scolaire' contre seulement 11% chez les personnes dont le chef du ménage a un niveau scolaire universitaire. De même, le taux d'analphabétisme est de 67,4% chez les personnes appartenant à la classe de dépense annuelle moyenne par personne la plus faible (moins de 3404 Dirhams, soit 340 Euros) contre seulement 30% chez les personnes appartenant à la classe de dépense annuelle moyenne par personne la plus élevée (plus de 10329 Dirhams (Dhs), soit à peu près 1000 Euros).

Tableau 3 : Taux d'analphabétisme selon le niveau scolaire du chef du ménage

	Urbain	Rural	Ensemble
Sans niveau	46.3	74	60.7
Ecole coranique	33.7	60	46.9
Fondamental	22.2	48.3	30.4
Secondaire	11.3	33.9	13.1
Supérieur	11.1	30.4	11
Total	33.7	66.9	48.3

Tableau 4 : Taux d'analphabétisme selon la classe de dépense annuelle moyenne par personne

	Urbain	Rural	Ensemble
Moins 3404 Dhs	48.7	72.6	67.4
3404-4912 Dhs	43.4	68	57.6
4912-6805 Dhs	37	63.8	48.7
6805-10329 Dhs	32.7	61.1	41.9
plus 10329 Dhs	25	58.7	30
Total	33.7	66.9	48.3

Source : Enquête niveaux de vie 1998/1999, Direction de la Statistique, Rabat

L'ampleur de l'analphabétisme est également perceptible sur le marché du travail. La population active occupée âgée de plus de 15 ans est à 54,3% analphabète (Direction de la Statistique, 1998/1999). Des disparités importantes existent selon le statut professionnel et selon le secteur d'emploi. (Cf. tableaux 5 et 6). Le taux d'analphabétisme varie de 37,7% pour la catégorie 'employeurs' à 63,8% pour la catégorie 'travailleurs indépendants'. De même, l'analphabétisme est présent dans tous les secteurs d'emploi avec des proportions différentes. Le taux d'analphabétisme est de 14,1% dans le secteur d'emploi public et de 75,6% dans l'emploi au sein des exploitations agricoles.

Tableau 5 : Taux d'analphabétisme de la population active occupé selon le statut professionnel

	Urbain	Rural	Ensemble
Salarié	34.8	70.5	44.6
Indépendant	43	73.6	<b>63.8</b>
Employeur	31.8	56.5	<b>37.7</b>
Autre	37.5	71	54.6
Total	37.3	72.5	54.3

Source : Enquête niveaux de vie 1998/1999, Direction de la Statistique, Rabat

Tableau 6 : Taux d'analphabétisme de la population active occupée selon le secteur d'emploi

	Urbain	Rural	Ensemble
Secteur public	12.1	31.1	<b>14.1</b>
Entreprises privées	32.3	55.2	38.7
Exploitations agricoles	64.4	76.3	<b>75.6</b>
Autre	43.8	75.7	55.8
Total	37.3	72.5	54.3

### 2.3.2. La population juvénile non scolarisée : Structure et évolution

Initiée par le Ministère de l'éducation nationale en 1997, l'éducation non formelle (ENF) s'inscrit dans le cadre de la politique de généralisation de l'enseignement de base et de la lutte contre l'analphabétisme à la source.

Les programmes d'ENF ciblent les jeunes de 9 à 15 ans déscolarisés ou n'ayant jamais été scolarisés. Cette population est subdivisée en catégories selon l'âge, le milieu de résidence (urbain, périurbain et rural) et les conditions sociales, économiques et culturelle.

L'effectif global de la population ciblée par les programmes d'ENF est estimé à 1,5 à 2 millions d'enfants (SE, 2004b). Il est calculé par différence entre l'effectif total de la tranche d'âge 9-15 ans et du nombre d'enfants de cette même tranche d'âge qui sont scolarisés.

Les objectifs de réalisations tablaient sur une évolution progressive pour atteindre 100000 bénéficiaires en régime de croisière à l'horizon de 2007.

Tableau 7 : Evolution de la population cible par tranche d'âge et par sexe

	N.S <sup>3</sup> 9-15 ans		N.S 9-11 ans		N.S 12-15 ans		% 9-11 ans	% 12-15 ans
	Total	dont fille	total	dont fille	Total	dont fille		
1997-1998	1794729	1052544	518699	336323	1276030	716221	28,9	71,1
1998-1999	1727881	1017542	488364	308515	1239517	709027	28,3	71,7
1999-2000	1583134	929124	423467	265005	1159667	664119	26,7	73,3
2000-2001	1464143	855445	348772	217430	1115371	638015	23,8	76,2
2001-2002	1292700	755705	253417	162600	1039283	593105	19,6	80,4
2003-2004	883605	538694	281779	186725	601826	351969	31,9	68,1

Source : Direction de l'éducation non formelle , SE, Rabat, 2004 et Direction de la Stratégie, de la Statistique et de la Planification, MEN, 2004.

Nous notons une baisse continue de l'effectif de la population cible (le nombre d'enfants 9-15 ans en situation de déscolarisation). Les flux de sortie qui expliquent cette baisse sont beaucoup plus le fait de jeunes qui, ayant dépassés la limite d'âge (15 ans), sortent de la catégorie statistique ciblée par l'éducation non formelle pour entrer dans la catégorie des adultes ciblée par les programmes d'alphabétisation. Par ailleurs, la structure de la population cible est de plus en plus dominé par la tranche d'âge de 12-15 ans. Cette catégorie représente presque 70% de la population cible. Ceci est la conjonction de deux facteurs. Le premier est l'amélioration très sensible du taux de scolarisation au niveau de la première année de l'enseignement fondamental ; ce qui explique la baisse de la proportion des 9-11 ans dans la population cible. Le deuxième est le niveau faible de rétention qui caractérise les deux cycles de l'enseignement obligatoire (primaire et collège); ce qui explique la hausse de la part des 12-15 ans dans la population cible des programmes d'éducation non formelle.

Notons également que cette catégorie d'enfants scolarisables et qui ne sont pas scolarisés est localisée en majorité en milieu rural (79,1% en 2003-2004). Les filles y sont également majoritaires (61% en 2003-2004). Cette structure est la conséquence logique des disparités existantes en défaveur des femmes et du milieu rural en matière de scolarisation.

<sup>3</sup> N.S : Il s'agit des enfants qui n'ont jamais été à l'école ou qui l'ont quittée avant la scolarité obligatoire.

### **3. Quels sont les objectifs et engagements à long terme définis par le gouvernement au niveau central et à d'autres niveaux ? Comment visent-ils les secteurs formel et non-formel de l'éducation et quelle priorité relative leur accordent-ils ? Dans quelle mesure les politiques d'alphabétisation et d'éducation non formelle sont-elles intégrées dans a) les plans d'EPT ou les stratégies sectorielles de l'éducation et b) les stratégies de réduction de la pauvreté.**

#### **3.1. Les objectifs et engagements à long terme**

Prenant acte des dysfonctionnements internes (faible rendement interne, non généralisation de l'enseignement fondamental) et externes (chômage des diplômés) du système d'enseignement, les pouvoirs publics ont engagé, à la fin des années 90, un débat public sur l'éducation et l'enseignement. Ce débat a débouché sur la rédaction de la Charte Nationale d'Education et de Formation (CNEF)<sup>4</sup>, adoptée par consensus national en 2000. La CNEF explicite les objectifs à long terme de la politique éducative en intégrant à la fois le secteur formel et le secteur non formel. Ces objectifs sont déclinés aussi bien en termes quantitatifs qu'en termes qualitatifs. La décennie 2001-2010 a été déclarée une décennie d'éducation.

Pour le secteur formel, la CNEF fixe deux principaux objectifs :

- ➔ Rendre effectif la scolarisation obligatoire (6 à 15 ans) : l'accent est mis sur la nécessité de mobiliser les moyens nécessaires pour réduire les disparités qui existent en défaveur des filles et du milieu rural.
- ➔ Restructurer le système formel dans le but d'en améliorer la qualité et d'assurer une meilleure adéquation aux besoins sociaux et économiques du pays. Cette restructuration touche aussi bien l'aspect institutionnel (décentralisation par la mise en place des Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)) que l'aspect pédagogique (refonte des curricula, introduction de la langue Amazigh et ses variantes ainsi que les langues étrangères....).

Pour le secteur non formel, la CNEF a fixé trois objectifs quantitatifs précis qui concernent l'ENF et l'alphabétisation des adultes:

- ➔ Généraliser à l'horizon 2010 les programmes d'ENF à tous les enfants de 8 ans à 15 ans non scolarisés ou en situation de déscolarisation ;
- ➔ Ramener le taux d'analphabétisme de la population totale à moins de 20% et celui de la population active à moins de 10% à l'horizon 2010 ;
- ➔ Eradiquer l'analphabétisme à l'horizon 2015

Sur le plan qualitatif, la CNEF prévoit la mise en place de procédures garantissant la qualité des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle (suivi, contrôle et évaluation). Elle prévoit également la mise en place des programmes de post-alphabétisation (télévision éducative....) pour assurer la pérennité des acquis.

Les objectifs fixés tant pour le secteur formel que pour le secteur non formel sont ambitieux. Leurs réalisations requièrent des moyens humains et matériels qui vont au-delà des moyens que l'Etat pourrait mobiliser. Dans cet esprit, la CNEF table sur l'apport d'autres acteurs (Autres départements ministériels, secteur privé et société civile).

#### **3.2. Comment ces objectifs visent-ils les secteurs formels et non formels de l'éducation et quelle priorité relative leur accordent-ils ?**

La politique éducative telle qu'elle est déclinée dans la CNEF est basée sur l'hypothèse de la complémentarité entre les secteurs formel et non formel. Cette complémentarité correspond à celle qui existe entre l'action sur les flux et l'action sur le stock.

Le secteur formel, représenté par le Ministère de l'Education Nationale (généralisation de l'enseignement de base et restructuration), permet d'agir à la source sur les flux qui alimentent le stock de la population analphabète. L'objectif de la généralisation de l'enseignement de base de qualité se traduirait de façon mécanique par une baisse très sensible voire même une éradication de l'analphabétisme au sein de la population juvénile. Ce qui se traduirait en terme par une baisse du stock de la population totale analphabète. De même, l'amélioration des rendements internes et externes, sensée résulter de la réforme institutionnelle et pédagogique du système éducatif, pourrait se traduire par une réhabilitation du rôle de l'école et pourrait donc aider à l'émergence d'une demande pour les services d'alphabétisation.

Le secteur non formel du système éducatif, qui fait référence à l'offre de services d'alphabétisation (plus de 15 ans) et d'éducation non formelle (moins de 15 ans), permet d'agir sur le stock des personnes n'ayant pas eu accès à l'éducation de base.

---

<sup>4</sup> Le projet du CNEF a été préparé par la Commission Spéciale Education Formation (COSEF), mise sur pied par Feu Sa Majesté Hassan II. Tous les acteurs socio-économiques y sont représentés (syndicats, patronats, partis politiques, Ministères intéressés, société civile).

Sur le principe, la CNEF considère donc les deux secteurs du système éducatif (formel et non formel) comme des éléments complémentaires, chacun d'eux étant indispensable pour la réalisation des objectifs de la politique nationale en matière d'éducation et de formation. De ce fait, en déclarant l'alphabétisation et l'éducation non formelle comme étant une obligation sociale de l'Etat, la CNEF met le système non formel au même niveau de priorité que le système formel. Cependant, cette déclaration de principe considérant les deux systèmes comme étant prioritaires n'est pas totalement traduite dans la pratique. Les moyens humains et financiers alloués au système non formel sont sans aucune commune mesure avec ceux alloués au système formel. L'essentiel des moyens (humains et matériels) alloués à la politique éducative bénéficie encore au secteur formel.

### **3.3. Intégration des politiques d'alphabétisation et d'éducation non formelle**

#### **a. Dans les plans d'EPT ou les stratégies sectorielles de l'éducation :**

La Charte nationale d'éducation et de formation (CNEF) constitue le cadre de référence de la politique éducative nationale. L'éducation non formelle et l'alphabétisation y sont présentées comme des moyens d'accès à l'éducation de base pour les populations exclues du système d'enseignement formel. La CNEF définit l'éducation non formelle et l'alphabétisation en tant qu'obligation sociale des pouvoirs publics.

Relativement au plan d'EPT, l'alphabétisation et l'éducation non formelle constituent deux des quatre leviers pour la réalisation des objectifs de ce plan<sup>5</sup> (MENJ, , 2002). Le plan national d'EPT, rédigé par une commission nationale mandatée par le forum national d'EPT, consacre les deux derniers chapitres (sur 5) successivement à l'éducation non formelle et à l'alphabétisation.

Conformément au cadre général tracé par la CNEF, l'ENF et l'alphabétisation sont intégrées dans le plan d'action de deux départements ministériels en charge de l'éducation : celui de l'éducation nationale et celui de la formation professionnelle.

Le département de l'éducation nationale a pour mission la généralisation de l'accès à l'éducation de base à l'ensemble des citoyens. Sa stratégie s'appuie sur deux leviers d'action complémentaires : i. le développement de l'enseignement formel et ii. le développement des programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation (le Maroc de l'Education, 2004).

Partant de sa double fonction économique et sociale qui consiste à doter les travailleurs de formations adéquates facilitant leurs insertions professionnelles et répondant aux besoins des entreprises, le département de la formation professionnelle intègre l'éducation non formelle et l'alphabétisation dans ses programmes d'insertion des populations socialement vulnérables. Des programmes spécifiques intégrant l'ENF/alphabétisation et initiation professionnelle sont mis en place pour les détenus, pour les malvoyants, les enfants non scolarisés ou déscolarisés, jeunes en situation difficile... (SEFP, 2004).

#### **b. Dans les stratégies de lutte contre la pauvreté**

La lutte contre la pauvreté est l'une des priorités déclarées des pouvoirs publics particulièrement à partir du début des années 90. La stratégie adoptée dans ce domaine consiste à restructurer l'action publique et à ouvrir le champ de l'action à d'autres acteurs (ONG, secteur privé). Sur le plan qualitatif, l'Etat a diversifié ses domaines d'intervention, ses moyens d'action et ses sources de financement. Les actions visent la satisfaction des besoins fondamentaux dont l'accès à l'éducation de base.

Les actions de lutte contre la pauvreté sont de plus en plus menées en partenariat avec d'autres acteurs relevant de la société civile (Fondation Mohamed V, ONG...). Le financement est assuré par la mobilisation des ressources publiques, des fonds collectés auprès de la société civile et des fonds de la coopération internationale. Les principaux programmes de lutte contre la pauvreté (Priorités Sociales (BAJ), micro crédits...) reposent sur la mise en place d'activités génératrices de revenu. Dans la plupart des cas, ces programmes intègrent des activités d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

## **4. Comment l'alphabétisation et l'éducation non formelle sont-elles gérées au Maroc –en d'autres termes : comment les politiques sont-elles gérées entre différents ministères et d'autres acteurs non-gouvernementaux ? Quelle est l'interaction entre le gouvernement et société civile ? L'aide extérieure est-elle importante dans les efforts réalisés au Maroc pour élever le niveau d'alphabétisation et, si tel est le cas, comment ?**

### **4.1. Gestion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle**

L'importance politique croissante accordée à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle s'est traduite par un développement croissant des institutions d'encadrement. La gestion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle s'est considérablement améliorée par rapport à la situation qui prévalait au début des années 90.

La création en 2002 du Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle et la mise en œuvre de la décentralisation de la politique éducative (mise en place des académies régionales d'éducation et

---

<sup>5</sup> Les deux autres sont : le développement de l'enseignement préscolaire et le développement de l'enseignement formel.

de formation) ont permis de construire un cadre institutionnel de gestion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle couvrant de façon complémentaire le niveau central et le niveau local (régional, provincial). Ce cadre institutionnel se caractérise par l'implication des autorités politiques au plus haut niveau tant au niveau national (Premier ministre, ministres) qu'au niveau local (Wali et gouverneur).

Deux aspects de la gestion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle peuvent être distingués :

- La coordination, la gestion et le suivi des programmes
- La réalisation des programmes

#### ➔ **La coordination, la gestion et le suivi des programmes :**

Au niveau central, la coordination entre l'ensemble des intervenants (Publics, privés et ONG) est assurée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (SE). Ce dispositif de coordination au niveau national sera renforcé et structuré par la création de deux commissions. La première dite 'Commission ministérielle de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle', présidée par le Premier Ministre, est composée des ministres de tutelles (MENJet SE) et des ministres en charge des départements concernés par l'alphabétisation et l'éducation non formelle (Justice ; Habous et affaires islamiques ; Finances ; Intérieur ; Emploi ; Agriculture et pêches ; Artisanat ; Défense nationale...). La deuxième commission dite 'Commission nationale de l'élaboration et de suivi des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle' est présidée par le Secrétaire d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation nationale. La gestion et le suivi des programmes sont assurés par le SE. Ce dernier adopte une politique qui repose sur une approche déconcertée et décentralisée. Le SE joue un rôle d'orientation, de supervision, d'accompagnement des intervenants, de suivi et d'évaluation. Un dispositif de contrôle et d'évaluation externe a été également mis en place par le biais de recrutement de bureaux d'études spécialisés. Ces derniers s'occupent essentiellement du suivi et d'évaluation des actions des ONG qui bénéficient d'une subvention budgétaire accordée par le SE.

Au niveau local, la coordination, le suivi et la gestion des programmes est assurée par plusieurs acteurs qui interviennent au niveau le plus fin (la province) et/ou à un niveau intermédiaire (la région). Au niveau de la province, chaque délégation du MENJ dispose d'un service chargé de la gestion et du suivi des programmes d'alphabétisation et de l'éducation non formelle. La coordination avec les autres acteurs locaux (services extérieurs des différents ministères, ONGs...) se fait dans le cadre de la 'Commission provinciale d'alphabétisation et d'éducation non formelle'. Cette commission provinciale est présidée par le Wali ou le Gouverneur. A un niveau intermédiaire, celui de la région, la coordination se fait en interne au SE. Chaque Académie régionale d'éducation et de formation (AREF), en tant qu'organe décentralisé du Département de l'Education Nationale, assure la coordination entre les différentes délégations provinciales qui relèvent de son territoire de compétences. Outre ce rôle de coordination interne, les AREF assurent la gestion financière des programmes en vertu des dispositions relatives à la décentralisation.

#### ➔ **La réalisation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle :**

Plusieurs opérateurs interviennent dans la réalisation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Nous nous contentons à présent de les lister en distinguant les programmes d'alphabétisation et ceux de l'éducation non formelle. Leurs rôles respectifs seront décrits lors de la présentation des différents programmes (Cf. section suivante).

a. Les délégations provinciales du Ministère de l'Education nationale et les Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF). Comme représentantes effectives du SE au niveau régional et provincial, ces entités sont responsables de toutes les phases de réalisations des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Elles sont chargées essentiellement de :

- Réalisation de la carte prévisionnelle annuelle qui trace les effectifs des bénéficiaires (inscriptions, suivi des déperditions ...) au niveau des provinces et des régions;
- Mobilisation des ressources logistiques et accompagnement de l'ensemble des partenaires : partenariat, mobilisation des établissements scolaires, formation des intervenants, suivi et évaluation ...
- Exécution financière des programmes : paiement des frais de cours et de vacations des éducateurs, versement des contributions budgétaires aux ONG partenaires ...

b. Les organisations non gouvernementales (Associations) : Dans la plupart des cas, les ONG interviennent en tant qu'opérateur de réalisation des programmes. Leur mission consiste à : i. mobiliser et à inscrire les bénéficiaires ; ii. recruter les formateurs ; iii. mettre en place, de façon autonome ou à l'aide des délégations du Ministère de l'Education nationale, les salles ; iv. assurer l'encadrement et la gestion ; v. suivre et évaluer les réalisations aux niveaux pédagogique, financier et organisationnels.

Le tissu associatif intervenant dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation nationale est loin d'être homogène. On y trouve des ONG locales plus ou moins structurées et dont l'action dépend entièrement de l'appui financier fourni par le Secrétariat d'Etat. On y trouve également des ONG régionales ou nationales plus structurées pouvant mobiliser différentes sources de financement. Enfin, on y trouve des ONG internationales, bien structurées, disposant de moyens financiers et politiques importants qui leur confèrent un rôle structurant tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. De même, les ONG diffèrent quant à leur degré de spécialisation en matière

d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Pour certaines ONG, l'action en matière de l'alphabétisation ou d'éducation non formelle constitue l'essentiel de leur activité. Pour d'autres, cette action n'est qu'un volet de leur activité plus ou moins intégré aux autres volets (activité génératrice de revenu...).

c. Les coopératives d'alphabétisation et d'éducation de base : Ces coopératives représentent un nouvel acteur dans le paysage de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Ces coopératives sont créées par des jeunes diplômés qui sont le plus souvent en situation de recherche d'emploi. La création de ces coopératives a été encouragée par les pouvoirs publics dans un double objectif : d'une part, elles constituent un moyen de lutte contre le chômage des diplômés et, d'autre part, elles contribuent à l'émergence d'un marché, au sens économique, autour des services de l'alphabétisation et de l'éducation de base.

d. Les Organisations internationales (Unicef, Unesco, BIT...) via des partenariats tripartis avec le gouvernement et les ONG nationales : Elles apportent un appui logistique et un accompagnement technique des programmes en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Ces programmes peuvent être ciblés sur des catégories particulières (filles en milieu rural ; enfants travailleurs...).

e. Les opérateurs publics : Il s'agit des plusieurs départements ministériels qui intègrent la composante alphabétisation et éducation non formelle dans services fournis à leurs populations cibles (Agriculture et pêches ; Artisanat ; Pêches maritimes ; Justice ; Jeunesse et Sport ; Défense nationale...).

g. Les entreprises (privées ; semi-publiques ou publiques) : Ces entreprises mettent en place des programmes d'alphabétisation au profit de leur personnel et/ou au profit de certaines catégories de populations.

h. Les établissements (privés ou publics) de formation : ces opérateurs réalisent essentiellement les programmes d'alphabétisation en milieu professionnel (au sein des entreprises privées) dont le financement est assuré par l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPPT) dans le cadre du système 'Contrats Spéciaux de Formation' (CSF). Ce système permet le remboursement aux entreprises de 80% du coût de la formation sur la base d'un coût maximum par personne de 2000 Dhs.

## **4.2. Financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle**

Plusieurs sources concourent au financement des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle :

a- le budget général de l'Etat : Il s'agit des budgets alloués au SE. Par le biais du SE, les pouvoirs publics subventionnent l'action des ONG dans le cadre de conventions de partenariat. La subvention obtenue par l'ONG permet à cette dernière de couvrir une partie des frais de son programme d'action (indemnisation des formateurs...)<sup>6</sup>. La gestion de ces subventions est décentralisée au niveau régional et ressort des attributions des AREF. Par ailleurs, le SE prend en charge également une partie des frais de formateurs mobilisés par les opérateurs publics sous forme de frais de cours et de vacation. Le SE prend en charge également les frais relatifs à l'édition des manuels d'alphabétisation et leur diffusion gratuitement à tous les bénéficiaires des programmes. Chaque département ministériel opérant dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle prend en charge les frais de fonctionnement de ces programmes (indemnité des formateurs...).

b. le fonds de formation continue . Ce fonds finance le programme d'alphabétisation en milieu professionnel (au sein des entreprises privées). Ce système est géré par l'OFPPPT

c. le financement extérieur sous forme de dons ou de prêts dans le cadre de la coopération bilatérale (France, Belgique, Canada, USA...), multilatérale (Banque Mondiale, Unesco, Unicef, Pnud...) ou décentralisée (apports des ONG internationales).

d. les fonds collectés auprès du public par des ONG nationales (Fondation Mohamed V), le mécénat de plusieurs fondations privées (Fondation BMCE Bank...) et entreprises publiques et privées (ONEP, ...).

---

<sup>6</sup> Notons qu'en matière d'alphabétisation (adultes de plus de 15 ans), la subvention aux ONG est accordée sur la base du nombre de bénéficiaires à concurrence de 250 Dhs (environ 25 euros) par bénéficiaire pour une formation de 200 heures. En matière d'ENF (enfants de 15 ans et moins), la subvention est aux ONG est accordée sur la base du nombre d'éducateurs (ou de classes). La subvention permet à l'ONG d'indemniser chaque éducateur, responsable d'une classe de 25 à 30 enfants, à hauteur de 2000 Dhs (environ 200 Euros) par mois sur 3 ans (durée du cycle de formation).

Tableau 8 : Evolution et structure du budget du Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (en millions de Dhs)<sup>7</sup>

Rubrique	2003	2004	2005
Fonctionnement (Salaires)	6.8	6.8	6.8
Matériel et dépenses diverses	22.85	23.2	22.7
Investissement	98	88.2	98
Total	127.65	118.2	127.5

Source : Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, Rabat, 2005.

### 4.3. Quelle interaction entre le gouvernement et la société civile ?

L'émergence de la société civile par le biais du développement exponentiel du tissu associatif est l'un des principaux traits qui caractérisent l'évolution de la société marocaine au cours de ces deux dernières décennies et plus particulièrement au cours de la décennie des années 90. Dans le domaine social, le tissu associatif est désormais un acteur incontournable pour l'action publique. Les pouvoirs publics sont conscients que dans des domaines tels l'accès à l'éducation de base, la santé et plus généralement le développement local, l'apport de la société civile est crucial. D'une part, l'implication de la société civile permet de pallier les insuffisances des moyens mobilisables par l'Etat et, d'autre part, elle constitue une garantie de l'efficacité et de la pérennité de l'action publique.

En matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, les relations entre gouvernements et société civile (associations) peuvent être de deux sortes :

i. relation de supervision et d'appui logistique et pédagogique : ce type de relation concerne les ONG bénéficiant d'une subvention financière de l'Etat. Dans ce cas, les relations sont définies par une convention-type signée par les deux parties. L'ONG s'engage sur un programme précis de réalisation en assurant les tâches suivantes : mobilisation et inscription des bénéficiaires ; recrutement des formateurs ; mise en place du programme (salles, emplois du temps..), évaluation pédagogique. En contre partie, l'Etat s'engage à apporter un appui financier en fonction de l'avancement dans la réalisation du projet et un appui pédagogique (formation des animateurs, conception et définition des contenus pédagogiques, mise à disposition des supports pédagogique, inspection pédagogique). L'Etat a un droit de regard sur la réalisation des programmes (contrôle, suivi et évaluation). Les relations entre ONG et l'Etat se font au niveau local par le biais des Délégations provinciales du MENJet des AREF et au niveau central par le biais du SE. La qualité de ces relations est très variable dans la mesure où les deux acteurs en présence (ONG et Etat) font face à des problèmes organisationnels internes qui, le plus souvent, se répercutent négativement de la relation qu'ils entretiennent. Dans certains cas, le sous-encadrement structurel de l'un ou des deux acteurs ne permet pas de mettre en place une relation répondant aux standards fixés par la convention de partenariat. Dans d'autres cas, la multiplicité des acteurs (délégation, AREF, Administration centrale, opérateurs publics et Ministère des finances) constitue un facteur de complexité dans la mise en place des programmes sur le terrain. Les procédures administratives et les conventions définissant, d'une part, la nature des relations intra-administration (local, régional, national) et, d'autre part, la nature des relations ONG-administrations ne sont pas encore stabilisées. Souvent la mise en place et le rendement des programmes pâtissent de l'antagonisme des logiques de comportement des différents acteurs et de la faible maîtrise que certains acteurs ont des rouages et procédures administratifs.

Par souci d'harmonisation et d'efficacité, les relations de ce type entre les pouvoirs publics et les ONG sont régies à partir de juin 2003 par une circulaire du premier ministre. Cette circulaire vise à harmoniser les procédures d'octroi des subventions publiques et à responsabiliser les ONG en les poussant à plus de professionnalisme.

ii. relation d'accompagnement et d'appui technique : Ce type de relation concerne essentiellement les ONG qui ne bénéficient pas de subventions publiques pour la mise en place de leurs programmes d'action. Il s'agit essentiellement des grandes ONG nationales ou internationales qui mettent en place de vastes programmes de développement local conduits indépendamment du SE. Si ce dernier intervient, son rôle consiste à accompagner et / ou mettre en place un volet alphabétisation et éducation non formelle au sein de ces programmes de développement local.

### 4.4. L'aide extérieure est-elle importante dans les efforts réalisés au Maroc pour élever le niveau d'alphabétisation au Maroc et, si tel est le cas, comment ?

L'apport de l'aide extérieure peut être apprécié à deux niveaux non indépendants: le niveau technique et le niveau financier.

Relativement au premier niveau, l'apport de l'aide extérieure est indéniable. Les organisations internationales (UNESCO, Unicef, BIT, Banque Mondiale) et la coopération bilatérale ont contribué de façon

<sup>7</sup> Il s'agit ici des moyens budgétaires inscrits dans le budget général de l'Etat. La rubrique 'Investissement' désigne les moyens budgétaires alloués aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle. La part de ce budget d'investissement consacrée aux programmes d'ENF varie aux alentours de 20 millions de Dhs par an.

importante à l'amélioration du contenu des programmes d'éducation non formelle et d'alphabetisation et à l'extension de leur étendue à des catégories vulnérables de la population (filles rurales, filles domestiques, enfants travailleurs, ...). De ce fait, leur action a contribué à la prise de conscience de la complexité de la situation de l'analphabétisme et de la nécessité de mettre en place des moyens et des stratégies adéquates. L'aide technique extérieure a contribué (et continue de le faire) aussi à l'amélioration des outils de gestion des programmes. Trois projets en cours illustrent parfaitement l'apport de l'aide extérieure dans l'amélioration des outils de gestion des programmes. Il s'agit du projet NFE-MIS de mise en place d'indicateurs de gestion des programmes, mené avec l'UNESCO-Paris ; du projet Alpha-Maroc mis en place avec la Banque Mondiale<sup>8</sup> et du projet LAMP de mesure des niveaux d'alphabetisation des populations adultes, mis en place avec l'ISU-UNESCO.

Pour le deuxième niveau de l'apport de l'aide extérieure relatif à l'aspect financier, le Maroc a bénéficié dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale de ressources financières dédiées à la politique d'éducation non formelle et d'alphabetisation. Le Maroc a également contracté plusieurs prêts auprès des bailleurs de fonds (Banque Islamique du Développement ; Banque Mondiale). Le volume de ces ressources financières provenant de l'extérieur varie dans le temps. Pour cette année par exemple, l'aide extérieure pour les programmes d'ENF est estimée à environ 6 millions de Dhs qui s'ajoutent aux 20 millions de Dhs prévus dans le budget du Secrétariat d'Etat.

Notons qu'un inventaire précis et exhaustif du volume et de la structure des ressources financières mobilisées respectivement pour les programmes d'alphabetisation et d'éducation non formelle pourrait déboucher sur des indicateurs pertinents<sup>9</sup>. Cependant, la diversité des sources, des gestionnaires, des programmes rend cette tâche hors de notre portée dans le cadre de cette étude.

## **5. Présenter brièvement les programmes, campagnes et politiques particulièrement novateurs mis en œuvre au Maroc, en décrivant tant les succès que les échecs. Dans quelle mesure ces activités sont-elles durables ?**

Au cours des années 90', l'action publique en matière d'alphabetisation et d'éducation non formelle a connu une évolution très sensible tant au niveau qualitatif qu'au niveau quantitatif. L'offre de programmes s'est beaucoup diversifiée et le rythme des réalisations a considérablement augmenté comparativement à la situation qui prévalait jusqu'au début des années 90'.

Dans ce qui suit, nous présentons de façon très succincte la configuration actuelle de l'offre des programmes d'alphabetisation et d'éducation non formelle avant de présenter les programmes novateurs.

### **5.1. Configuration actuelle de l'offre des programmes d'alphabetisation et d'éducation non formelle**

#### **5.1.1. Offre des programmes d'alphabetisation**

Actuellement quatre programmes sont menés :

a. Programme général : Ce programme existe depuis longtemps. Il est réalisé au sein des écoles primaires et mobilise les ressources humaines des délégations du département de l'éducation nationale (instituteurs, directeurs d'école, inspecteurs de l'enseignement primaire. La part de ce programme dans les réalisations totales tend à baisser .

b. Programme des opérateurs publics : Ce programme est ancien. Il s'agit des programmes d'alphabetisation que certains départements ministériels (Ministères de l'agriculture.....) et organismes publics (Entraide nationale..) intègrent au profit des populations ciblées par leurs activités principales. Des actions d'alphabetisation sont menées dans les Centres de vulgarisation agricole (Ministère de l'agriculture), dans les maisons de jeunes (Département de Jeunesse), dans les foyers féminins (Entraide nationale), dans les Centres de formation des marins pêcheurs (Ministère de la pêche maritime) La qualité, la coordination, l'homogénéisation des pratiques ont été considérablement améliorées grâce à l'action du Secrétariat d'Etat (SE). Dans ce type de programme, chaque département ministériel assure l'encadrement et la logistique de la réalisation. Le SE intervient en appui pédagogique (fourniture des supports pédagogiques, évaluation...) et financier (prise en charge d'une partie des frais de cours et de vacations)

c. Programme société civile : La mise en place de ce programme est relativement récente. Elle date de la fin des années 90 (1998). Ce programme est réalisé par les ONG dans le cadre de conventions de partenariat avec le SE. En termes de réalisations, ce programme est de loin le plus important.

d. Programme d'alphabetisation des salariés des entreprises : Ce programme est relativement récent. Il s'agit des actions d'alphabetisation assurées au profit des travailleurs et travailleuses au sein des entreprises. La réalisation effective de ces actions est assurée par les établissements de formation (privés et publics) grâce au financement accordé dans le cadre du programme 'Contrats Spéciaux de Formation' (CSF).

---

<sup>8</sup> Le montant de ce prêt est de 6.7 millions de Dhs.

<sup>9</sup> Un indicateur pertinent serait de comparer la part consacrée aux frais de gestion (au niveau national, régional et local) dans les différentes lignes budgétaires.

Tableau 9 : Evolution des inscrits aux programmes d'alphabétisation des adultes

Opérateur ou Programme	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2003-2004	2004-2005 <sup>10</sup>
Campagne générale (MEN)	89 500	81 370	90 000	62 000	227644	126386
Opérateurs publics	69 000	66 180	95 000	105 000	67431	76833
Société civile	21 000	83 500	120 000	217 000	153218	259742
Entreprises	1 500	2 600	5 000	6 000	2042	2652
Total	181 000	233 650	310 000	390 000	450335	465613

Source : Direction de la lutte contre l'analphabétisme, SE, Rabat.

Les trois premiers programmes sont réalisés en langue arabe et le quatrième se fait selon les cas soit en arabe soit en français langue seconde. Le contenu des trois premiers programmes est relativement homogène du moins du point de vue de la structure. Le volume horaire total de 200 heures est subdivisé en trois modules respectivement de 60, 80 et 60 heures. Les deux premiers modules constituent un tronc commun aux trois programmes. Le dernier module diffère selon la population des bénéficiaires.

### 5.1.2. Offre d'éducation non formelle

Les programmes d'éducation non formelle sont relativement récents. Ils ont été initiés en 1997 avec la création de la direction de l'éducation non formelle au sein du Ministère de l'Education nationale. Un cycle d'ENF dure 3 ans. Dans leur finalité, les programmes d'éducation non formelle visent non seulement à fournir à l'enfant les moyens d'acquérir les compétences de base en lecture, écriture et calcul mais surtout à lui ouvrir des perspectives d'insertion (scolaire, professionnelle ou sociale). Jusqu'à présent, quatre programmes sont mis en place :

a. programme d'insertion scolaire : ce programme est destiné principalement et de façon non exclusive aux enfants de 9-11 ans<sup>11</sup>. L'objectif principal ici est l'insertion des enfants bénéficiaires dans le système d'enseignement formel.

b. programmes d'insertion dans la formation professionnelle : ce programme cible en priorité les enfants qui atteindront l'âge légal de travail à l'issue du cycle d'ENF. L'objectif ici est de permettre à l'enfant bénéficiaire d'intégrer la formation professionnelle par le biais de l'apprentissage ou à défaut de bénéficier d'une initiation à un métier.

c. programmes d'insertion sociale : ce programme est destiné aux enfants en situation difficile (enfants de la rue, enfants en conflit avec la loi, enfants en milieu de travail).

d. programme au profit des enfants du milieu rural : ce programme vise à prendre en compte les spécificités du milieu rural (difficultés de scolarisation, prépondérance de l'activité agricole...).

Sur le plan des formes d'intervention, ces programmes peuvent être réalisés selon deux formules :

a. Cycle assuré dans le cadre du partenariat avec les ONG : les termes de ce partenariat sont fixés par une convention type signée entre le SE et chaque ONG. Cette dernière se charge de la mobilisation, de l'inscription des bénéficiaires ; du recrutement des éducateurs et de la réalisation des programmes. En contre partie, le SE s'engage à assurer la formation des éducateurs et à verser une subvention à l'ONG destinée à l'indemnisation de ses éducateurs, à mettre des salles de classe à la disposition des ONG. Ce cycle est destiné aux enfants de 9 à 15 ans.

b. Cycle assuré par les délégations du MENJ: ce cycle cible les enfants de 9 à 11-12 ans dans l'objectif de leur (re) intégration dans l'enseignement formel normal. Ce cycle est réalisé en mobilisant les ressources humaines et matérielles des délégations du MENJ (instituteurs, locaux...).

<sup>10</sup> Situation au 06/05/2005

<sup>11</sup> Il est important de relativiser le rôle de la variable 'Age' en tant que variable structurante de la population cible. La séparation entre programmes selon la variable 'âge' des bénéficiaires est loin d'être étanche. Les programmes d'insertion scolaire sont par exemple accessibles aux enfants de plus de 11 ans.

Tableau 10 : Evolution de la population des inscrits aux programmes ENF par sexe

Année	Bénéficiaires des programmes ENF				
	Ensemble des inscrits	Nouveaux inscrits	Filles	% Filles	% nouveaux inscrits
1997/1998	34550	34550	21993	63,70	100,00
1998/1999	35855	16642	24998	69,70	46,40
1999/2000	34859	20062	24207	69,40	57,60
2000/2001	29676	15976	19016	64,10	53,80
2001/2002	42136	26212	24980	59,30	62,20
2002/2003	26229	14889	16899	64,40	56,80
2003/2004	23822	13194	15447	64,80	55,40
	Total	141525 <sup>12</sup>			

Source : Direction de l'ENF, SE, Rabat, 2004

Les tableaux 7 et 10 mettent en évidence la grande disproportion entre le volume de la population cible et celui des inscrits aux programmes d'ENF. Ces derniers ne dépassent guère par an 3% de l'effectif de la population annuel. Le total des inscrits depuis la mise en place des programmes d'ENF en 1997/1998 s'élève à 141525 soit près de 16% de l'estimation actuelle de la population cible. L'étendue actuelle des programmes d'ENF reste largement insuffisante pour pouvoir lutter à la source contre l'analphabétisme. Une partie importante du stock des enfants non scolarisés ou déscolarisés ira, une fois dépassée l'âge de 15 ans, grossir le stock de la population adulte analphabète.

Au niveau du matériel didactique, trois curricula ont été élaborées (jeunes filles rurales 14-16 ans, enfants de l'artisanat, enfants à insérer/réinsérer à l'école). Des guides d'accompagnement des curricula élaborés ainsi qu'un guide sur les droits de l'enfant, ont été développés et mis à la disposition des éducateurs. D'autres curricula sont en phase d'élaboration.

L'effort de formation a bénéficié aux formateurs d'éducateurs (254), aux éducateurs (1035), aux superviseurs administratifs (183), des responsables d'association (44).

## 5.2. Les aspects novateurs des programmes d'ENF et d'alphabetisation

Par rapport à la situation qui prévalait jusqu'au milieu des années 1990, les pratiques actuelles d'éducation non formelle et d'alphabetisation présentent au moins trois éléments novateurs :

-L'institutionnalisation d'une offre d'éducation non formelle par la création en 1997 au sein du Ministère de l'Education nationale de la Direction de l'Education Non Formelle. Se faisant, l'Etat prend en charge de façon officielle la question des enfants qui, pour différentes raisons et bien qu'ils soient en âge de scolarité, se trouvent en dehors du système d'enseignement formel.

-L'institutionnalisation du principe de partenariat : la conduite des programmes d'éducation non formelle et d'alphabetisation se fait dans le cadre de partenariat impliquant plusieurs acteurs : Etat, ONG, organisations productives... Une importance de premier plan est accordée à la société civile (ONG) en tant que principal acteur de proximité des populations ciblées ; Le rôle de l'Etat consiste à : i: concevoir les programmes d'ENF et d'alphabetisation ; ii. mobiliser les acteurs nécessaires à la réalisation de ces programmes ; iii. assister ces acteurs et coordonner leurs actions, iv. Suivre et évaluer les résultats.

-La diversification du contenu des programmes en fonction des populations visées. Les programmes d'ENF sont conçus pour répondre aux besoins éducatifs de certaines catégories spécifiques de la population juvénile. Les programmes d'alphabetisation des adultes se caractérisent par l'adoption d'une approche basée sur l'andragogie, déconnectée du rythme scolaire et centrée sur le principe de l'alphabetisation fonctionnelle.

c. Le recours aux médias de masse (la télévision) comme moyen de sensibilisation, d'alphabetisation et de post-alphabetisation.

d- L'adoption d'une politique de gestion totalement décentralisée et déconcentrée, ce qui a conduit à la mobilisation de ressources et d'opérateurs importants au niveau local.

L'implication des ONG en tant qu'opérateur de réalisation des programmes d'éducation non formelle et d'alphabetisation a pour objectif de pallier les différentes insuffisances des programmes habituels mis en place par les opérateurs publics. L'implication des entreprises et des coopératives d'alphabetisation vise, d'une part, à toucher des populations qui sont hors de portées des programmes habituels (les salariés des entreprises et les associées des coopératives) et, d'autre part, à lancer les bases d'un marché des services marchands d'alphabetisation et d'éducation non formelle.

<sup>12</sup> Au total, 42 associations ont pris part à ces réalisations en signant une convention de partenariat avec le SE.

Très récemment, plusieurs initiatives novatrices sont en cours d'expérimentation (Mise en place d'une TV éducative ; Expérimentation de l'alphabétisation en milieu familial (étudiants et lycéens) ; Mise en place des Universités populaires et des cafés littéraires).

### **5.2.1. Implication des ONG : quelques éléments d'évaluation**

L'action des associations en matière d'éducation non formelle et d'alphabétisation a été institutionnalisée respectivement en 1997 et 1998 avec la mise en place du système de partenariat Etat/Associations. Pour les pouvoirs publics, ce partenariat vise les objectifs suivants :

- assurer une large mobilisation des associations et créer une dynamique locale de lutte contre la déscolarisation et l'analphabétisme ;
- contribuer à la professionnalisation des associations en matière d'éducation non formelle et d'alphabétisation et les aider à se constituer en réseau;
- lier les actions d'éducation non formelle et d'alphabétisation aux programmes de développement local.

Jusqu'à présent, l'implication des ONG dans l'éducation non formelle et l'alphabétisation n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact. A défaut d'une telle étude, nous nous contentons ici de présenter quelques remarques qui nous permettent de se faire une idée générale sur l'impact de l'implication des ONG dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle<sup>13</sup>.

Sur le plan quantitatif, plusieurs indices nous permettent de conclure à un impact positif incontestable de l'implication des ONG. Ces dernières ont permis d'accroître de façon très sensible le rythme des réalisations des programmes. Les ONG sont actuellement le plus important opérateur en termes d'effectifs de bénéficiaires. Elles assurent plus de 50% des réalisations<sup>14</sup>. De même, la mise en application des conventions de partenariat avec le SE contribue de façon indirecte à la professionnalisation du tissu associatif. Beaucoup d'ONG sont amenées à mieux formaliser leur façon de travailler en se conformant au manuel des procédures de la convention. Par ailleurs, l'alphabétisation est en phase de devenir une activité transversale des ONG grâce à l'énorme effort de sensibilisation entrepris par le SE.

Cependant, la portée de ces effets positifs devrait être relativisée. Plusieurs facteurs limitent la généralisation et/ou la pérennité de ces effets. Trois principaux facteurs de faiblesse méritent d'être signalés :

i. L'hétérogénéité du tissu associatif : Les ONG constituent une catégorie statistique très hétérogène. Les ONG diffèrent par la taille, l'étendue de leur zone géographique d'action ; leur degré de spécialisation ; la quantité et la qualité de leur encadrement ; leur degré de structuration et leur capacité d'appropriation des démarches administratives; la densité des réseaux (locaux, politiques...) qu'elles peuvent mobiliser pour appuyer leurs activités, la qualité de leur fonctionnement interne, leur degré d'autonomie financière par rapport aux subventions accordées par le SE. Relativement à ces critères de différenciation, les profils des ONG opérant dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle varient dans un continuum allant d'une classe d'ONG accumulant les avantages comparatifs à une classe qui, au contraire, ne peut se prévaloir que de très peu d'avantages. Cette dernière classe peut engendrer une forte inertie empêchant d'atteindre les objectifs escomptés de l'implication des ONG dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Dans certains cas, l'implication de certaines ONG qui, pour des raisons diverses, n'ont pas les moyens de tenir les engagements stipulés dans la convention est susceptible d'engendrer des effets négatifs en termes de discrédit de l'action associative et de perte de crédibilité de l'action publique en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

ii. La multiplicité des acteurs et des niveaux d'action (local, régional, national) rend parfois difficile la mise en application des programmes. Les procédures administratives et les dispositions légales, fixant le rôle de chaque acteur, ne sont pas encore stabilisées et ne sont pas donc pas assimilées avec le même degré de détail par tous les acteurs. Des conflits induits par la divergence (voire l'antagonisme) des logiques de comportement des acteurs sont souvent à la base des blocages de plusieurs programmes.

iii. L'absence d'un système d'information adapté et opérationnel rend très difficile les tâches de suivi, de contrôle et d'évaluation des programmes. Outre cette absence de visibilité statistique, la faiblesse des moyens humains et matériels mobilisés (tant au niveau local que central) ne permet pas la mise en place d'un système de pilotage des programmes. Jusqu'à présent, l'essentiel de l'effort des pouvoirs publics a été mobilisé pour la phase de sensibilisation et de mobilisation des bénéficiaires. Les moyens consacrés à l'évaluation des acquis et à la mise en place des programmes de post-alphabétisation sont encore très faibles.

iv. le manque de ressources à mobiliser pour la formation des gestionnaires et des cadres des ONG en matière de gestion administrative et financière des programmes. Ce manque de formation rend très difficile la réalisation de l'objectif essentiel du système de partenariat à savoir : la professionnalisation de l'action de la société civile en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

---

<sup>13</sup> Ces éléments proviennent de l'observation du terrain, des entretiens avec les responsables et des discussions tenues lors des premières assises nationales sur l'alphabétisation (Rabat, mars 2004).

<sup>14</sup> Notons que la part des ONG dans les réalisations pourrait être encore plus importante si le SE donnait une suite favorable à toutes les candidatures des ONG désireuses d'établir des conventions de partenariat en matière d'alphabétisation.

### **5.2.2. Implication des entreprises : quelques éléments d'évaluation**

Face au défi de la mondialisation, à l'ouverture du marché local et à la grande concurrence sur le marché international, le Maroc s'est lancé dans un processus de mise à niveau du tissu économique. Une telle opération ne peut réussir sans que les entreprises adoptent une culture mise à niveau des ressources humaines et mettent en place des programmes de formation continue pour accompagner le développement technologique et le développement rapide des moyens de production.

Par ailleurs, le niveau d'analphabétisme de la population active au Maroc est estimé à plus de 50% de la main d'œuvre occupée. Une telle situation compromet réellement le processus de mise à niveau de l'entreprise et d'amélioration de sa compétitivité. Dans ce contexte, l'alphabétisation fonctionnelle des salariés des entreprises devient indispensable. Elle constitue la première étape obligatoire dans le processus de mise à niveau des ressources humaines.

Depuis 1998, les activités d'alphabétisation en entreprises sont devenues éligibles au financement du système des Contrats Spéciaux de Formation. Un remboursement allant jusqu'à 80% des coûts est accordé aux entreprises. Sur un autre volet, le SE, de concert avec les associations professionnelles sectorielles concerné à élaboré et mis en place des manuels d'alphabétisation adaptés au contexte de l'entreprises. La langue d'alphabétisation n'est que la langue de l'entreprise ; en d'autres termes la majorité des programmes d'alphabétisation menée en entreprises est réalisée en français langue seconde.

Malgré les efforts déployés, les réalisations des programmes d'alphabétisation en entreprises restent très limitées et concernent en bonne partie les grandes entreprises. Trois principaux facteurs peuvent être cette situation :

-La faible motivation des salariés et chefs d'entreprises à adhérer à ces programmes. Les contingences de court terme auxquelles chacun de ces acteurs est soumis les empêchent d'en percevoir l'utilité à moyen et court terme. Les employeurs, soucieux d'une rentabilité immédiate, se montrent réticents à s'engager dans des programmes d'alphabétisation qui pourraient se traduire par des ajustements organisationnels et/ou des coûts financiers. De l'autre côté, les salariés s'inscrivant dans une logique de gain à court terme se voient mal s'engager dans des programmes d'alphabétisation qui ne se traduisent pas par un gain supplémentaire immédiat et/ou se traduisent par des heures de présences supplémentaires en entreprise. Ni les salariés ni les employés ne se projettent sur le long terme pour percevoir les programmes d'alphabétisation comme un moyen d'améliorer la compétitivité de l'entreprise et de sauvegarde de ses emplois.

-Difficultés liées à l'organisation logistiques des cours d'alphabétisation : Absence d'accord sur la programmation (en dehors ou à l'intérieur des heures de travail), absence de salles de cours sur le lieu du travail...;

- Absence d'actions de communication et de sensibilisation ciblées.

Pour pallier ces insuffisances, le SE a adopté une série de mesures incitatives. L'organisation des programmes d'alphabétisation des salariés d'entreprises doit passer essentiellement par la mobilisation des associations et fédérations professionnelles qui peuvent jouer un rôle primordial pour la mobilisation des chefs d'entreprises et des salariés. Le SE a également procédé à la mise en place d'approches pédagogiques adéquates au contexte de l'entreprise. Les contenus des manuels d'alphabétisation ne reflètent, en majorité, que ce que l'ouvrier ou l'ouvrières est censé utiliser dans son poste de travail. Ceci est un moyen pour convaincre tous les intéressés de l'utilité de tels programmes.

### **5.2.3. Exemples de bonnes pratiques**

Les exemples de bonnes pratiques que nous présentons dans ce paragraphe sont relatifs aux actions menées dans le cadre de partenariat entre le Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle et les ONG. Ce choix se justifie naturellement compte tenu du rôle pivot joué par les ONG dans la conduite de l'action publique en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle .

Le choix des exemples de bonnes pratiques suppose une définition (explicite ou implicite) de ce que c'est une bonne pratique. Dans notre cas, deux critères ont été mis en avant pour la définition de la bonne pratique et par là pour le choix des exemples qui seront présentés : d'une part, le degré d'adéquation avec les objectifs assignés au programme et, d'autre part, la pérennité à long terme des effets du programme.

Les deux exemples choisis l'ont été dans un but de refléter les spécificités des programmes (alphabétisation et d'éducation non formelle) et la diversité du tissu associatif (ONG internationale / ONG nationale).

#### **A. Exemple de bonnes pratiques en éducation non formelle : l'insertion professionnelle**

Par définition et compte tenu des spécificités de la population ciblée (enfants en difficulté et/ou en situation de vulnérabilité) et de la multitude des acteurs intervenants (enfants bénéficiaires, parents, employeurs, ONG, différentes administrations, associations professionnelles...), les programmes d'éducation non formelle ne se prêtent pas à des mises en place à grande échelle impliquant simultanément un grand nombre de bénéficiaires. Les programmes d'ENF supposent un suivi individuel des bénéficiaires. De ce fait, une action d'ENF devrait être appréciée beaucoup plus pour son aspect qualitatif que pour son aspect quantitatif.

L'exemple qui nous intéresse ici constitue un exemple de réussite de l'action d'éducation non formelle dans le programme d'insertion professionnelle. Il concerne l'action menée en partenariat avec l'association 'Horizons Ouverts' (HO) et l'implication d'une entreprise .

HO est une association locale opérant dans le domaine de l'éducation non formelle en favorisant l'accès à l'éducation de base et l'insertion professionnelle des enfants en situation de non scolarisation. OH opère essentiellement en milieu urbain sur l'axe Rabat-Casablanca. HO s'est fait connaître grâce au succès de son programme de formation professionnelle qu'elle a mis en place au sein de l'entreprise MAC/Z au profit des enfants non scolarisés<sup>15</sup>. La particularité de ce programme est la forte complémentarité entre ces deux composantes ('éducation de base' et 'formation professionnelle') et la consistance et la qualité qui caractérisent chacune de ces deux composantes. S'inscrivant dans une logique de qualité, OH a su mettre à profit les ressources de ces différents partenaires pour mener à bien ces deux composantes de son programme.

Aidé par le SE, OH a pu mettre et réaliser la composante 'éducation de base' de son programme en lien avec sa composante 'formation professionnelle'. Les activités de cette composante se sont étalées sur trois ans et ont été conçues en fonction de la nature des compétences requises au niveau de la deuxième composante (formation professionnelle). Le besoin d'être initié aux techniques de dessins industriels, par exemple, a conduit à intégrer des cours de langue française dans les activités 'éducation de base'.

Aidé par l'implication de l'entreprise MAC/Z, OH a réussi à mettre en place une composante consistante 'formation professionnelle'. L'entreprise MAC/Z, spécialisée dans l'usinage des pièces détachées, a accepté d'héberger dans ses locaux les programmes d'éducation de base et de formation professionnelle. Elle a mobilisé son personnel pour le tutorat des enfants en formation. Cette attitude citoyenne adoptée par MAC/Z a permis d'aller au-delà de l'objectif initial du programme qui consiste à fournir aux bénéficiaires une formation professionnelle. La composante 'formation professionnelle' a ouvert pour les enfants bénéficiaires des perspectives réelles d'insertion professionnelles<sup>16</sup>.

Dans ce cas de figure, la qualité qui caractérise chacune des deux composantes du programme constitue un facteur renforçant l'implication des enfants. Motivés par la qualité de la formation professionnelle et les perspectives qu'elle ouvre, les enfants bénéficiaires s'impliquent davantage dans les activités de la composante 'éducation de base' qui sont un préalable pour tirer profit de cette formation professionnelle. De même, aidés par le caractère opérationnel des activités de la composante 'éducation de base', les enfants suivent avec plus de facilité et de plus de motivations les activités de la composante 'formation professionnelle'.

Une des caractéristiques de ce programme qui fait sa force réside dans la configuration des acteurs impliqués. Cette configuration se caractérise par la présence et l'implication de l'entreprise MAC/Z. En plus de s'assurer de l'engagement effectif de l'entreprise MAC/Z en la personne de son directeur (et propriétaire), OH a fait un travail de fond auprès des familles des enfants et a su mobiliser les autres acteurs institutionnels (le Ministère, l'autorité locale, les bailleurs de fonds nationaux et internationaux). Le succès de ce programme s'explique par le fait qu'OH a inscrit son action dans une logique de qualité. Le montage astucieux de la configuration des acteurs impliqués a permis à OH de mobiliser des ressources financières et logistiques qui viennent en complément de la subvention accordée par le SE. L'attitude citoyenne adoptée par l'entreprise MAC/Z et son engagement effectif dans le programme ont certainement contribué à renforcer la crédibilité de ce dernier (sérieux et qualité de la formation). Le programme a réalisé ses objectifs initiaux à savoir doter les enfants bénéficiaires d'une qualification de qualité et les aider à réussir leur insertion professionnelle.

Le programme mené par OH montre que l'une des conditions nécessaires à la réussite d'une action d'ENF est sans aucun doute la compatibilité des logiques de comportement des acteurs impliqués et particulièrement la logique de l'ONG et celle de l'employeur qui parraine la formation professionnelle. La coalition qui s'est formée entre OH et l'entreprise MAC/Z a constitué le socle qui a donné au programme sa crédibilité et son esprit. Elle a défini un cadre de référence par rapport auquel chacun des autres acteurs (SE, Collectivités locales...), pris individuellement, apporte sa contribution. En d'autres termes, la coalition entre OH et MAC./Z a constitué le point de départ d'un processus vertueux de coalitions entre les acteurs.

Par rapport à cet exemple, une question se pose : Quelles sont les conditions de généralisation de ce type de programme ? A la lumière des données secondaires dont on dispose, on peut dire que l'on ne peut pas parler de simples généralisations mais plutôt de démultiplications conditionnelles. En effet, le même type d'action peut être mis en place avec succès là où les relations entre les acteurs principaux (ONG et employeur) sont bâties sur des relations sociales de proximité. En d'autres termes, plus les acteurs impliqués dans le programme sont liés par des relations vertueuses de proximité<sup>17</sup> nécessaires à l'établissement de la confiance et de la crédibilité, plus le programme a de

---

<sup>15</sup> Ce programme a bénéficié aux enfants résidant à proximité de la zone de localisation de l'entreprise mais sans lien direct avec l'entreprise.

<sup>16</sup> "Sur les 9 bénéficiaires (ayant déjà atteint ou dépassé l'âge légal du travail) qui composent la première promotion ayant bénéficié de cette formation professionnelle après avoir reçu une éducation non formelle par l'association OH, 6 ont été recrutés par l'entreprise MAC/Z en remplacement de départs à la retraite."

<sup>17</sup> Les relations vertueuses de proximité supposent que les acteurs forment des coalitions sur la base d'objectifs d'intérêt collectif. En réalité, dans certains cas, les acteurs bien qu'ils soient liés par des relations de proximité forment des coalitions sur la base

chances à réussir. L'une des missions du SE, en tant qu'acteur en charge de la coordination, serait donc de s'assurer que les logiques de comportement de l'ONG et de l'entreprise convergent vers l'objectif de qualité du programme.

## **B. Exemple de bonnes pratiques en alphabétisation : Cas de l'association Helen Kiler International**

Comparativement aux programmes d'ENF, les programmes d'alphabétisation des adultes se prêtent plus à une mise en place à grande échelle impliquant un grand nombre de bénéficiaires. L'exemple que nous présentons concerne l'expérience de l'ONG internationale : Helen Kiler International (HKI).

Depuis quelques années, HKI mène des programmes d'envergure dans 7 provinces du Maroc. Le dernier programme en date vient d'être lancé pour la province d'Al Houaz et vise, dans sa composante alphabétisation, de toucher 5000 adultes. Les programmes mis en place par HKI présentent les caractéristiques suivantes :

→ la conduite préalable des études de faisabilité permettant de préciser les attentes des populations bénéficiaires tant sur le plan de la formation que sur le plan du développement local.

→ la mise en place de convention de partenariat multipartites impliquant : le tissu associatif local, les autorités locales, le SE et ses représentations au niveau régional et local, les autres départements ministériels concernés (Santé, Agriculture ; Entraide nationale). Notons que l'implication participative du tissu associatif local se traduit la plupart des cas par un renforcement des capacités de ces ONG locales par le biais de sessions de formation et par un transfert du savoir-faire.

→ l'adoption d'une approche intégrée qui prend en compte le double souci de fidéliser la population des bénéficiaires et de créer les conditions de pérennisation de leurs acquis. Pour augmenter le taux de fréquentation des femmes, les programmes d'alphabétisation qui les ciblent intègrent des activités d'enseignement préscolaire pour les enfants des femmes bénéficiaires. De même, pour assurer l'utilisation des acquis et leur pérennisation, les actions d'alphabétisation sont associées à des programmes qui visent le développement des activités génératrices de revenus.

→ la mise en place d'un système opérationnel de suivi et d'évaluation des programmes d'alphabétisation.

Notons que HKI en tant qu'ONG se trouve dans une posture lui permettant de s'assurer de l'implication des autres acteurs, mobilisés dans des configurations favorables à faire émerger la synergie entre eux. Deux raisons peuvent être avancées : D'une part, HKI dispose de capacités non négligeables à drainer des ressources financières provenant de l'aide extérieure et, d'autre part, elle a développé un savoir-faire en matière de conception, de réalisation, de suivi et d'évaluation des projets de développement local. Le haut degré du professionnalisme avec lequel HKI réalise ses projets lui permet de s'inscrire dans une optique d'accumulation tant en termes d'expériences de terrain qu'en termes de crédibilité envers les acteurs. Tous ces facteurs permettent à HKI de renforcer ses capacités à étendre ses actions et à les démultiplier.

## **6. Comment les questions de la langue et du genre sont-elles traitées dans les politiques et dans les pratiques d'éducation non formelle et d'alphabétisation au Maroc ?**

### **6.1. La langue dans les politiques et pratiques d'éducation non formelle et d'alphabétisation au Maroc**

#### **6.1.1. Paysage linguistique**

Bien que le Maroc n'ait que la langue arabe comme seule langue officielle, le paysage linguistique y est relativement complexe du fait de l'existence d'une grande différence entre les langages parlés et les langues écrites.

Les langages utilisés dans la vie de tous les jours :

-le dialecte arabe marocain : Ce dialecte est un mélange de mots arabes, français et espagnols. Il est pratiqué essentiellement sous forme orale et est très peu utilisé dans la presse audio-visuelle. Très récemment, on assiste au développement d'une pratique sur certains supports publicitaires (et quelques journaux) d'une écriture phonétique du dialecte marocain (en utilisant l'alphabet arabe).

-le berbère (avec ces trois variantes localisées géographiquement) : Le berbère est utilisé dans certaines régions. Le berbère est utilisée de façon très accessoire dans la presse audio-visuelle (station de radio, informations régionales télévisée, quelques émissions culturelles) et dans la presse écrite (existence de quelques journaux bilingues : arabe + berbère). Ces dernières années, les pouvoirs publics ont pris la décision politique d'introduire le berbère en tant que langue enseignée au niveau de l'enseignement primaire. Cette décision a été mise en pratique dès cette année (2003-2004) à titre expérimental dans un échantillon de 300 écoles.

Les langues écrites : il en existe deux :

-l'Arabe classique (littéraire) : parlé et écrit par les personnes lettrés, l'Arabe classique est la langue officielle du Maroc. Elle est utilisée dans la presse écrite et audio-visuelle. Elle est utilisée dans l'administration essentiellement sous forme écrite. Dans la vie de tous les jours, elle n'est pratiquement pas utilisée sous forme orale.

-le Français : Elle est la langue dominante dans le monde des affaires. Elle est parlée et écrite par une partie des lettrés. Elle est utilisée dans la presse écrite et audio-visuelle et dans l'administration (mais de façon non systématique : certains ministères sont complètement 'arabisés'). La politique de l'arabisation de système

---

d'objectif d'intérêt privé avec comme conséquence une difficulté d'assurer la crédibilité du programme aux yeux des autres acteurs (principalement les bénéficiaires et leurs familles).

d'enseignement public, entamée au début des années 80, s'est traduite par une baisse de l'audience du Français au sein du grand public. Cependant, elle reste très majoritaire au sein de l'élite sociale (ayant accès au système d'enseignement privé ou étranger).

De ce fait, pour ses besoins de communication avec son milieu social et professionnel, le marocain moyen est amené à recevoir et à émettre des messages oraux en arabe marocain et/ou en berbère et des messages écrits en arabe classique et pour certains en français également.

Relativement aux dialectes oraux (arabe dialectal et berbère), la population peut être structurée en trois classes :

- Les personnes qui ne parlent que l'Arabe dialectal (originaires des zones arabophones)
- Les personnes qui parlent les deux dialectes.
- Les personnes qui ne parlent que le Berbère (personnes d'un certain âge originaires de zones berbérophones). Cette troisième classe est très minoritaire.

Relativement aux langues formelles (Arabe et Français), on distingue également plusieurs classes d'importance décroissante :

- les personnes qui n'écrivent ni l'arabe ni le français.
- les personnes qui écrivent l'arabe et le français
- les personnes qui écrivent uniquement l'arabe.
- les personnes qui écrivent uniquement le français.

Remarquons que certaines personnes n'écrivant ni l'arabe classique ni le français ont, par le biais de leur expérience, développé des compétences orales dans l'une ou dans les deux langues (par le biais de la pratique religieuse, de la télé – informations...- et/ou le contact dans le milieu professionnel).

### **6.1.2. La langue dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle**

Les situations d'utilisation de l'écrit par le citoyen moyen se font le plus souvent en arabe (administration, système éducatif, milieu du travail) et dans une moindre mesure en français (certaines administrations, une partie du système éducatif, milieu du travail).

Outre le fait qu'elle soit prédominante en tant que support de l'écrit dans la vie de tous les jours, la langue arabe présente deux caractéristiques ayant des implications importantes en matière de choix de la langue d'alphabétisation et d'éducation non formelle : la langue arabe est la seule langue officielle (dominante dans l'administration et le système éducatif) et elle est aussi la langue de l'Islam, religion d'Etat<sup>18</sup>.

Ces faits ont conduit à adopter la langue arabe comme langue d'alphabétisation dans la plupart des programmes. Cependant, en pratique, deux aspects de flexibilité sont permis :

- i. Dans certaines régions berbérophone, on a recours parfois à la langue maternelle (Tamazight) comme une entrée naturelle pour une alphabétisation en arabe. Cette flexibilité répond au souci de prendre en compte l'identité naturelle
- ii. Certaines entreprises ont opté pour une alphabétisation en langue française en tant que langue seconde. Ce choix est dicté par les besoins propres à certaines entreprises où la langue française est la langue dominante à l'écrit et pour plusieurs domaines de l'alphabétisation (expression orale, calcul...).

## **6.2 Le genre dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle**

La question du genre est omniprésente dans les programmes d'alphabétisation et d'ENF. La population cible de ces programmes est majoritairement féminine. Les inégalités en termes d'accès à l'éducation de base sont en défaveur des femmes notamment en milieu rural. Le taux d'analphabétisme de la population de 10 et plus est de 83% chez les femmes rurales contre 21% chez les hommes citadins. En milieu rural, le taux de scolarité des filles est largement inférieur à celui des garçons.

Partant de ce constat et conformément aux objectifs de la Charte nationale d'éducation et de formation (CNEF) en matière de parité, les programmes d'alphabétisation et d'ENF accordent une importance particulière à la question du genre. En matière d'éducation non formelle, des programmes spécifiques ciblant certaines catégories de filles (filles en milieu rural, filles domestiques..) sont mis en place avec l'appui technique d'organisations internationales (UNICEF, UNESCO, ...). De même, en matière d'alphabétisation des adultes, plusieurs actions ciblant les femmes ont été conduites. C'est le cas de l'action menée en partenariat avec le FNUAP en 2001 et qui a débouché sur l'élaboration de support pédagogique portant sur la santé reproductive.

L'importance accordée à la question du genre se reflète également au niveau de la structure de la population des bénéficiaires (inscrits) des programmes d'ENF et d'alphabétisation. Les filles représentent plus de 64% des

---

<sup>18</sup> Le besoin de lire le Coran est l'un des principaux facteurs avancés par les bénéficiaires pour justifier leur participation à des programmes d'alphabétisation.

inscrits aux programmes d'éducation non formelle, respectant ainsi la composition de la population cible. La population inscrite aux programmes d'alphabétisation des adultes est à 80% féminine.

Par ailleurs, le processus d'intégration de la question du genre sur le plan organisationnel a été initié. Plusieurs cadres du SE ont participé à des séminaires et des formations thématiques relatives à cette question. Cependant, cet intérêt à la question de la parité appelle à être inscrit dans la durée par la mise en place d'un point focal spécialement dédié à cette question.

## Eléments de bibliographies

- Bougroum M., Lô Gueye A., Werquin P. (2003), « *La population de bas niveaux de compétence à l'écrit au Maroc* », Communication au colloque international 'Evaluation de bas niveaux de compétence à l'écrit', ANCLI, Lyon, 5-7 novembre 2003.
- COSEF (1999), *Charte nationale d'éducation et de formation*, Rabat, Maroc.
- Direction de la Statistique (1991), *Enquête sur les niveaux de vie des ménages 1990/1991*, Rabat, Maroc.
- Direction de la Statistique (1996), *Recensement général de la population et de l'habitat 1994*, Rabat, Maroc.
- Direction de la Statistique (1999), *Enquête sur les niveaux de vie des ménages 1998/1999*, Rabat, Maroc.
- DLCA (1994), *Alphabétisation au Maroc : bilan d'enquêtes et d'analyse*, Rapport d'évaluation, Rabat, Maroc.
- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (2002), *Projet du programme national pour l'Education Pour Tous*, Version préliminaire, Rabat, 2002.
- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (2004), *Le Maroc de l'Education : Cadre stratégique pour le développement du système éducatif (projet)*, Rabat, 2004
- Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, (2004a), « *Document de travail sur les politiques et pratiques d'alphabétisation et d'éducation non formelle au Maroc* », document de travail présenté au premier atelier technique international « Renforcement des politiques et des pratiques d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans le cadre d'EPT », 21-24 juillet 2004, Unesco, Paris.
- Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (2004b), *Stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle*, Rabat, Maroc
- Secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle (SEFP) (2004), *Les politiques de développement de la formation professionnelle, bilan et perspectives*, Séminaire national 'pour une politique sociale intégrée', Ifrane, 24-25 juillet 2004, Maroc.

Tableau 1 : Evolution de la population analphabète en proportion et en volume

Recensement	1960	1994	1998/1999
Taux d'analphabétisme (10 et plus)	87%	55%	48.3%
Population analphabète (en milliers)	6560	10623	10560

Source : Alphabétisation au Maroc, Bilan d'enquête et d'analyse, Rapport d'évaluation (DLCA, Rabat, 1994) et RGPH (Direction de la Statistique, Rabat, 1994), Enquête sur les niveaux de vie des ménages 1998/99 (Direction de la Statistique, Rabat, 1998).

Tableau 2 : Taux d'analphabétisme par sexe et milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence et date					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	1990/91	1998/99	1990/91	1998/99	1990/91	1998/99
Homme	23.5	<b>21</b>	54.7	49.9	39.5	33.8
Femme	48.6	45.5	87.2	<b>83</b>	68.3	61.9
Total	36.7	33.7	71.8	66.9	54.7	48.3

Sources : Enquêtes sur le niveau de vie des ménages 1990/91 et 1998/99, Direction de la Statistique, Rabat

Tableau 2b : Taux d'analphabétisme par tranches d'âge

Tranche d'âges	Taux d'analphabétisme en 1998 (%)	Part dans la population analphabète totale (en %)
10-14 ans	25,3	7,9
15-24 ans	35,7	20,1
25-44 ans	49,5	36,8
45-59 ans	69,0	18,1
60 ans et plus	89,6	17,1
Total	48,3	100

Sources : Enquêtes sur le niveau de vie des ménages 1990/91 et 1998/99, Direction de la Statistique (Repris du document 'Stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle', p.73, SE, Rabat 2004)

Tableau 3 : Taux d'analphabétisme selon le niveau scolaire du chef du ménage

	Urbain	Rural	Ensemble
Sans niveau	46.3	74	60.7
Ecole coranique	33.7	60	46.9
Fondamental	22.2	48.3	30.4
Secondaire	11.3	33.9	13.1
Supérieur	11.1	30.4	11
Total	33.7	66.9	48.3

Source : Enquête niveaux de vie 1998/1999, Direction de la Statistique, Rabat

Tableau 4 : Taux d'analphabétisme selon la classe de dépense annuelle moyenne par personne

	Urbain	Rural	Ensemble
Moins 3404 Dhs	48.7	72.6	67.4
3404-4912 Dhs	43.4	68	57.6
4912-6805 Dhs	37	63.8	48.7
6805-10329 Dhs	32.7	61.1	41.9
plus 10329 Dhs	25	58.7	30
Total	33.7	66.9	48.3

Source : Enquête niveaux de vie 1998/1999, Direction de la Statistique, Rabat

Tableau 5 : Taux d'analphabétisme de la population active occupé selon le statut professionnel

	Urbain	Rural	Ensemble
Salarié	34.8	70.5	44.6
Indépendant	43	73.6	<b>63.8</b>
Employeur	31.8	56.5	<b>37.7</b>
Autre	37.5	71	54.6
Total	37.3	72.5	54.3

Source : Enquête niveaux de vie 1998/1999, Direction de la Statistique, Rabat

Tableau 6 : Taux d'analphabétisme de la population active occupée selon le secteur d'emploi

	Urbain	Rural	Ensemble
Secteur public	12.1	31.1	<b>14.1</b>
Entreprises privées	32.3	55.2	38.7
Exploitations agricoles	64.4	76.3	<b>75.6</b>
Autre	43.8	75.7	55.8
Total	37.3	72.5	54.3

Source : Enquête niveaux de vie 1998/1999, Direction de la Statistique, Rabat

Tableau 7 : Evolution de la population cible par tranche d'âge et par sexe

	N.S[1] 9-15 ans		N.S 9-11 ans		N.S 12-15 ans		% 9-11 ans	% 12-15 ans
	Total	dont fille	total	dont fille	Total	dont fille		
1997-1998	1794729	1052544	518699	336323	1276030	716221	28,9	71,1
1998-1999	1727881	1017542	488364	308515	1239517	709027	28,3	71,7
1999-2000	1583134	929124	423467	265005	1159667	664119	26,7	73,3
2000-2001	1464143	855445	348772	217430	1115371	638015	23,8	76,2
2001-2002	1292700	755705	253417	162600	1039283	593105	19,6	80,4
2003-2004	883605	538694	281779	186725	601826	351969	31,9	68,1

Source : Direction de l'éducation non formelle , SE, Rabat, 2004 et Direction de la Stratégie, de la Statistique et de la Planification, MEN, 2004

Tableau 8 : Evolution et structure du budget du Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (millions de Dhs)

Rubrique	2003	2004	2005
Fonctionnement (Salaires)	6.8	6.8	6.8
Matériel et dépenses diverses	22.85	23.2	22.7
Investissement	98	88.2	98
Total	127.65	118.2	127.5

Source : Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, Rabat, 2005.

Tableau 9 : Evolution des inscrits aux programmes d'alphabétisation des adultes

Opérateur ou Programme	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2003-2004	<a href="#">2004-2005[1]</a>
Campagne générale (MEN)	89 500	81 370	90 000	62 000	227644	126386
Opérateurs publics	69 000	66 180	95 000	105 000	67431	76833
Société civile	21 000	83 500	120 000	217 000	153218	259742
Entreprises	1 500	2 600	5 000	6 000	2042	2652
Total	181 000	233 650	310 000	390 000	450335	465613

Source : Direction de la lutte contre l'analphabétisme, SE, Rabat

Tableau 10 : Evolution de la population des inscrits aux programmes ENF par sexe

Année	Bénéficiaires des programmes ENF				
	semble des insc	nouveaux inscrit	Filles	% Filles	nouveaux inscrits
1997/1998	34550	34550	21993	63,7	100
1998/1999	35855	16642	24998	69,7	46,4
1999/2000	34859	20062	24207	69,4	57,6
2000/2001	29676	15976	19016	64,1	53,8
2001/2002	42136	26212	24980	59,3	62,2
2002/2003	26229	14889	16899	64,4	56,8
2003/2004	23822	13194	15447	64,8	55,4
Total		<a href="#">141525[1]</a>			

Source : Direction de l'ENF, SE, Rabat, 2004